

Article paru dans La Région du 28 mars 2019

Belle reconnaissance pour le Fonds suisse du paysage

Vendredi dernier, le Parlement a apporté un magnifique soutien au travail du Fonds suisse pour le paysage (FSP) en créant une base juridique plus durable que l'arrêté fédéral qui le régissait jusqu'alors et le dotant une nouvelle fois de 50 millions pour les dix prochaines années.

La création du Fonds suisse pour le paysage remonte à 1991, à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération. Il a pour but de soutenir des projets dans les communes et les régions qui prennent en compte la dimension du paysage en réhabilitant des éléments naturels, mais aussi souvent culturels et patrimoniaux.

Renouvelé à deux reprises, il s'agissait maintenant de sa 3^e prolongation. Malgré toutes les qualités reconnues aux 2'600 projets soutenus aux cours de ses 28 ans d'activité, le Conseil fédéral s'accrochait fermement à la décision initiale d'avoir un outil à durée limitée et de renoncer à l'ancrer dans une loi.

Or, malgré les multiples révisions des bases légales existantes, notamment les lois sur l'agriculture, sur la protection de la nature et du paysage, sur l'aménagement du territoire et sur la protection des eaux pour n'en citer que quelques unes parmi les plus importantes pour le paysage, l'activité du FSP se révèle toujours aussi utile.

Si on prend pour exemple la politique agricole suisse, on remarque que son action reste fortement centralisée. La prise en compte des spécificités se traduit par une batterie impressionnante d'ordonnances de nature technique. Cela tend à estomper la cohérence nécessaire à la prise en compte du paysage rural, élément essentiellement transversal.

Ainsi le Fonds suisse pour le paysage privilégie le soutien aux porteurs de projets, soit une approche de bas en haut (bottom-up). Le FSP a aussi un effet multiplicateur : sur l'ensemble des projets, 1 franc du FSP réussit à mobiliser 3 à 3.5 francs. Les projets permettent également de tester à une échelle locale et régionale des solutions novatrices de restauration ou de valorisation d'éléments paysagers menacés.

Il est aussi de plus en plus difficile de ne compter que sur 3% de la population suisse pour entretenir plus de la moitié du territoire : c'est aussi dans cette perspective-là que le Fonds suisse peut présenter de nombreux exemples de partenariats réussis. Citons la conservation des murs en pierre sèche où l'action conjuguée d'agriculteurs ou de viticulteurs privés, d'organismes indépendants, parfois d'entreprises (camp d'apprentis) et de communes permettent la restauration de ces éléments paysagers typiques des régions viticoles, jurassiennes et alpines.

Il est réjouissant de constater que ces résultats ont emporté très largement l'adhésion du Parlement pour la poursuite des actions en faveur du maintien et de la restauration des éléments du paysage qui nous offrent tant de beauté et de biodiversité.

Christine Leu
Coordnatrice régionale

Source statistique : Atlas statistique du Canton de Vaud